



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ecole de service social du Sud-Est

Question écrite n° 17887

## Texte de la question

M. Andre Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur la situation des etudiants de l'Ecole de service social du Sud-Est (ESSSE), situee a Lyon. En effet, les etudiants lui font part des problemes financiers auxquels est confrontee l'ESSSE, avec le desengagement des financeurs et les retards dans le versement des subventions. Cette situation risque d'entraîner l'abandon des etudes par les etudiants qui ne pourront pas faire face a la depense. Meme les etudiants beneficiant d'une bourse d'etude s'inquietent du fait du versement tardif de sommes d'argent dont le montant est deja peu eleve. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour permettre une rentree dans de bonnes conditions materielles afin que les principes de gratuite de l'enseignement et d'egalite d'acces a la formation contenus dans notre Constitution soient respectes.

## Texte de la réponse

Loin d'etre reduits, les credits affectes aux centres de la region Rhone-Alpes agrees pour les formations preparant a des diplomes en travail social ont connu une legere progression en 1994. En outre, l'Ecole de service social du Sud-Est a percu au titre de 1994 pour les formations preparant aux diplomes d'Etat d'assistant de service social et d'educateur de jeunes enfants, une subvention de 5 009 465 francs en augmentation de 9 p. 100 par rapport a 1993 marquant aussi un effort financier important du ministere des affaires sociales a l'egard de cette institution. En ce qui concerne les bourses d'Etat attribuees aux etudiants, leur montant a ete revaluee en 1994, atteignant ainsi 17 234 francs soit + 2 p. 100 par rapport a 1993. La situation de l'Ecole de service social du Sud-Est devrait se trouver sensiblement amelioree par l'ensemble de ces mesures financieres.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gerin André](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17887

**Rubrique :** Enseignement superieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 août 1994, page 4338

**Réponse publiée le :** 5 décembre 1994, page 5997